

Rapport ANNUEL 2020



Sommaire

4 Le SMICTOM

- 6 Présentation du Syndicat
- 8 Les élus
- 10 Indicateurs clés
- 12 Faits marquants
- 14 Les éco-organismes

16 Les services du SMICTOM

- 18 L'emploi au SMICTOM
- 20 Prévention et communication
- 24 Précollecte et collecte
- 26 Les déchèteries
- 28 La recyclerie

30 Indicateurs techniques

- 32 Synthèse des tonnages
- 34 Indicateurs environnementaux
- 36 Les tonnages en déchèterie
- 38 La valorisation des emballages
- 40 Le traitement des déchets

42 Indicateurs financiers

- 44 Le budget
- 46 Le financement du Syndicat
- 48 Le coût du service
- 49 Synthèse des coûts
- 50 Les marchés en cours

Préambule

Le décret N°2000-404 du 10 Mai 2000 prévoit :

Chaque collectivité compétente en matière de collecte et/ou traitement des déchets doit présenter puis mettre à disposition du public un rapport annuel, et ce avant le 30 juin de chaque année sur le service d'élimination des déchets.

Le rapport permet aussi d'informer les élus sur la politique de gestion des déchets mise en œuvre au niveau du SMICTOM du Pays de Fougères pour prendre des décisions adaptées au contexte local, et sensibiliser le grand public qui lira le rapport en mairie.

Ce rapport est adressé à chaque commune et intercommunalité adhérente. Le rapport est présenté par chaque communauté adhérente devant leur conseil communautaire.

Le contenu de ce rapport sur le service d'élimination et valorisation des déchets ménagers et assimilés est tenu à la disposition du public au siège du SMICTOM du Pays de Fougères, sur le site internet : ww.smictom-fougeres.fr, ainsi qu'au sein de l'ensemble des structures adhérentes.



Présentation du SMICTOM du Pays de Fougères



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2020

PRÉSENTATION DU SMICTOM

Créé en 1974, le SMICTOM (Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères) assure la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés sur un territoire composé de 47 communes et 87 540 habitants (INSEE 2020). Les communes adhérentes sont issues de 4 intercommunalités : Fougères Agglomération, Couesnon Marches de Bretagne, Liffré-Cormier Communauté et Val d'Ille-Aubigné.

Les missions

Le SMICTOM assure les missions de pré-collecte (mise à disposition d'équipements), de collecte et, via le Syndicat de Traitement Vitré-Fougères, de traitement des déchets. Il gère également 10 déchèteries, et assure des missions de communication et de sensibilisation des usagers à la prévention et au tri des déchets.

Pour une plus grande proximité avec ses usagers, les élus du SMICTOM ont décidé de mener la plupart des prestations en régie.

47

communes

87 540

habitants (INSEE 2020)

1 030

km²

84

habitants au km²

Composition du territoire

40 135

foyers au 31 décembre 2020



Résidences
secondaires
3 %



1 personne
33 %



3 personnes
et plus
31 %



2 personnes
33 %

Carte du territoire au 31 décembre 2020



Fougères Agglomération Couesnon Marches de Bretagne Liffré-Cormier Val d'Ille-Aubigné

LES ÉLUS DU SMICTOM

Le SMICTOM est administré par un comité syndical. Celui-ci est composé d'élus issus des différentes communes du territoire. Le nombre d'élus par commune varie en fonction de sa population. Chaque commune a, au minimum, un élu délégué au SMICTOM. Le comité syndical se réunit au moins une fois par trimestre.

Les 68 élus élisent un président et des vice-présidents. Ils composent, aux côtés d'autres élus, le bureau du SMICTOM. Celui-ci possède des compétences déléguées par le comité syndical, et se réunit au minimum avant chaque session plénière.

Viennent ensuite les commissions, constituées de délégués désignés par le comité syndical. Elles sont conduites par un vice-président. Les groupes de travail thématiques effectuent des propositions au président et au bureau.

Les ordures ménagères et les emballages recyclables sont traités par le Syndicat de Traitement Vitré-Fougères. Celui-ci est composé d'élus issus des deux syndicats primaires. Les 10 membres du bureau du SMICTOM sont également membres du comité syndical du Syndicat de Traitement.



Serge Boudet

Président du SMICTOM

Henri Avril - 1^{er} vice-Président en charge des relations avec le Syndicat de Traitement

Gérard Barbedette - 2^{ème} vice-Président en charge des finances et de la redevance

Mélanie Montembault - 3^{ème} vice-Présidente en charge de la Prévention et de l'éducation à l'environnement

Daniel Balluais - 4^{ème} vice-Président en charge des relations avec les intercommunalités et les communes

Pascal Hervé - 5^{ème} vice-Président en charge des relations avec les partenaires

Dominique Froc - 6^{ème} vice-Président en charge de la communication

Olivier Barbette - 7^{ème} vice-Président en charge de la collecte et des déchèteries

Hervé Guillard - 8^{ème} vice-Président en charge des Ressources Humaines et de l'administration générale

Fougères Agglomération

Délégué titulaire	Délégué Suppléant
Sophie Bacquet	Carine Arondel
Daniel Balluais	Johann Bagot
Gérard Barbedette	Franck Bryon
Pierrick Baron	Aurélié Boulanger
Andrée Battais	Jean-Christian Bourcier
Laurence Beaugendre	Jean-Claude Brard
Khaled Benmakhlouf	Philippe Buineau
Pierre Berhault	Julien Caux
Isabelle Biard	Mathieu Chapelle
Marie-Claire Boucher	Sandrine Chollet
Serge Boudet	Louis Creignou
Benjamin Boulanger	Bernard Delaunay
Nicolas Brichet	Chrystèle Desguerets
Jean-François Buffet	Aurélié Deshayes
Maria Carré	Philippe Donnini
Marie-Laure Chatelet	Gyslène Duclos
Louis-Pierre Chauvin	Sylvie Galodé
Jospeh Costentin	Michelle Garavaglia
Hubert Couason	Jean-Pierre Guérin
Christophe Deroyer	Dominique Guérin
Franck Esnault	Christophe Hardy
Sébastien Etiennoul	Nicolas Hardy
Dominique Froc	Virginie Hatte
Gérard Gardan	Marie-Christelle Jardin
Lionel Genevée	Diana Lefeuvre
Pierre Guérin	Christophe Le Gal
Hervé Guillard	Maurice Lesénéchal
Steve Houssard	Floriane Lesénéchal
Karine Huart	Patrice Marie
Maryvonne Hubeau	Sylvie Michel
Marie-Thérèse Jourdan	Anthony Montembault
Isabelle Lee	Jean-Claude Noël
Pascal Mahé	Adeline Ollivier
Joseph Moutel	Alexandra Ory
Christian Pasquet	Marie-Cécile Papaïl
Louis Pautrel	Cécile Parlot
André Philipot	Didier Petipas
Joël Prigent	Véronique Pigeon
Manuel Ribeiro	Patricia Rault
Annick Rochelle	Jean-Claude Rault
Jackie Sadot	Martine Supiot
François Vézic	Pierre Thomas

Couesnon Marches de Bretagne

Délégué titulaire	Délégué Suppléant
Henri Avril	Loïc Battais
Yann Cariou	Morgane Boulière
Aymar De Gouvion St Cyr	Jérôme Bourge
Gislaine Gobé	Virginie Elshout
Louis Halais	Jean-Yves Éon
Claude Hamard	Olivier Gaigne
Pascal Hervé	Christian Geffray
Emmanuel Houdus	Laurent Gore
Christian Hubert	Albert Isambard
Franck Jobert	Julien Le Gallais
Chantal Launay	Raymonde-Fernande Lohier
Olivier Mocé	Hervé Loiseau
Mélanie Montembault	Sabrina Machard
Dominique Prioul	Thierry Malle
Dominique Prunier	Virginie Malle
Henri Rault	Laëticia Meignan
David Retore	Loeiz Rapinel
Armand Roger	Élodie Sachet
Christopher Staines	Jean-Frédéric Sourdin
Nadine Tison	Pascal Vallée

Liffré-Cormier Communauté

Délégué titulaire	Délégué Suppléant
Olivier Barbette	Jérôme Bégasse
Laëticia Cour	Sarah Chyra
Pascale Macours	Franck Jourdan
Ronan Salaün	Florence Stablo
Gérard Serra	Virginie Vergnaud

Val d'Ille-Aubigné

Délégué titulaire	Délégué Suppléant
Yannick Leconte	Éric Poussin

Modification en cours de mandat

Plusieurs changements de délégués titulaires et suppléants ont été opérés dans l'année. La liste présente les délégués titulaires et suppléants au 31 décembre 2020.

INDICATEURS

CLÉS



Ordures ménagères
14 417 t



Emballages
recyclables
2 014 t



Papiers
1 551 t



Quai de transfert



Centre de tri



19 829 t

soit
41,2 %
des déchets traités



6 032 t

soit
12,6 %
des déchets traités

Refus de tri
473 t
(20t en CVED et
272t en CSD)

3 062

* DEEE (déchets électriques et électroniques) et DDS (déchets dangereux)



Au total, en 2020,
48 074 tonnes
de déchets ont été produits
tous flux confondus

-5,58 %
par rapport à 2019



Verre
3 666 t

Déchèteries
25 907 t

Recyclerie
102 t

Textiles
417 t

**Usine
de recyclage**

**Traitement
spécifique***

**Aire de
compostage**

Réemploi

13 494 t

1 090 t

7 251 t

357 t

soit
28,1 %
des déchets traités

soit
2,3 %
des déchets traités

soit
15,1 %
des déchets traités

soit
0,7 %
des déchets traités

FAITS MARQUANTS

EN 2020

Chaque année, les différents services du SMICTOM travaillent à l'amélioration des dispositifs de collecte et de traitement des déchets.

L'année 2020 a fortement été impactée par la crise liée à l'épidémie de COVID-19 et aux différents confinements. Lors du premier confinement, les déchèteries ont été fermées et le service de collecte réorganisé. Ces mesures ont été prises afin de respecter les règles sanitaires édictées par le gouvernement.

Les contraintes sanitaires ont été l'occasion pour le SMICTOM d'expérimenter de nouvelles organisations de service, avec notamment la collecte des sacs jaunes à la quinzaine. Elles ont également incité le SMICTOM à intensifier la communication et à rappeler les gestes de prévention des déchets.

2020 a également été marqué par le renouvellement des instances décisionnaires, avec environ 70 % de nouveaux élus au sein du comité syndical. Serge Boudet, 1^{er} vice-Président lors du précédent mandat, a été élu Président du SMICTOM.

Confinement lié à la crise sanitaire

qui a impliqué une réorganisation totale des services.



Expérimentation de la collecte des sacs jaunes à la quinzaine

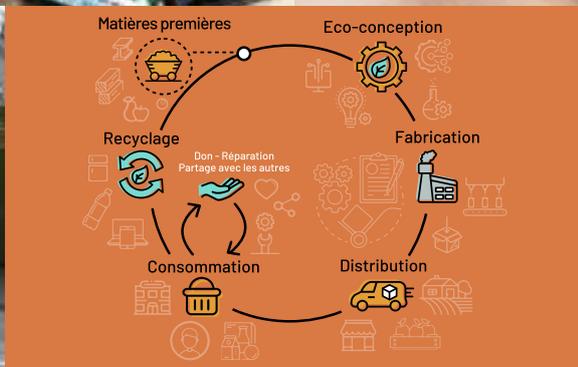
Expérimentation de la redevance incitative depuis le 1^{er} juillet 2019

sur 10 % du territoire (ancien SMICTOM de Louvigné-du-Désert).

Refonte du site internet du SMICTOM

Réorganisation du service déchèteries

La réouverture des déchèteries mi-mai a été marquée par une très forte affluence. Les règles d'accès ont été modifiées et du personnel supplémentaire mobilisé jusqu'à fin août.



Le SMICTOM lauréat du programme TER

Initié par l'ADEME, le label « Territoire Économe en Ressources » permettra de mettre en œuvre un programme d'actions en faveur de l'économie circulaire.

Élection de Serge Boudet à la Présidence du SMICTOM

suite au renouvellement de l'assemblée délibérante.

PRÉSENTATION

DES ÉCO-ORGANISMES

Le SMICTOM travaille avec plusieurs éco-organismes dans le cadre de l'exercice de ses missions. Ces sociétés investies de la mission d'intérêt général dans le cadre de la Responsabilité Élargie des Producteurs (REP), ont pour objectif de gérer la fin de vie des équipements qu'ils mettent sur le marché.

La REP et les éco-organismes sont nés en réponse au besoin des entreprises de gérer leurs déchets, d'une part pour limiter leur pollution et d'autre part pour éviter le gaspillage des ressources naturelles.



Née du rapprochement d'Eco-Emballages et d'Ecofolio, Citeo a été créée par les entreprises pour réduire l'impact environnemental des emballages et des papiers. Son rôle est d'organiser le dispositif national du tri et du recyclage. Ses missions consistent à mieux trier, recycler plus au meilleur coût.

Produits concernés :

Les emballages et les papiers



DASTRI est l'éco-organisme dédié aux Déchets d'Activités de Soins à Risques infectieux (DASRI). Il prend en charge l'obligation réglementaire des producteurs de médicaments et de dispositifs médicaux de mettre en place et de financer la reprise des produits mis sur le marché une fois arrivés en fin de vie. Cette obligation ne concerne que les produits piquants, coupants, tranchants produits par les patients en auto traitement.

Produits concernés :

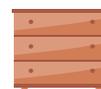
les Déchets d'Activités de Soins à Risques infectieux



Éco-mobilier est l'éco-organisme agréé par les pouvoirs publics le 26 décembre 2012 créé à l'initiative de professionnels de l'ameublement afin de conduire la transition écologique de leur secteur. Il organise la filière de collecte, de recyclage et de réutilisation des meubles usagés.

Produits concernés :

les meubles usagés



EcoDDS est un éco-organisme opérationnel dédié aux Déchets Diffus Spécifiques des ménages agréé par les pouvoirs publics le 20 avril 2013. Il a été fondé par les principaux acteurs sur le marché de la fabrication et de la distribution de produits grand public concernés. Sa principale mission est d'organiser le fonctionnement et d'assurer la pérennisation de la filière Déchets Diffus Spécifiques des ménages dans des conditions respectueuses de l'environnement et de la santé.

Produits concernés :

déchets issus des produits d'entretien, jardinage, de bricolages des ménages...



Re_fashion

Eco TLC, devenu Refashion en 2020, est une société privée à but non-lucratif agréé par les pouvoirs publics en 2009. Elle est née de la volonté des metteurs en marché, et fut créée en collaboration avec les acteurs de la filière pour proposer un cahier des charges adapté aux besoins de la filière. Pour mener à bien sa mission d'intérêt général, il s'appuie sur l'ensemble des parties prenantes de la filière des Textiles, Linge de maison et Chaussures (TLC), du concepteur au recycleur.

Produits concernés :

le textile, le linge et les chaussures



Corepile assure la collecte et le recyclage des piles et accumulateurs portables depuis 2003. Il a été agréé par l'État en 2010.

Produits concernés :

les piles



Créé en juillet 2018 par la fusion de Recylum et Eco-Systèmes, Ecosystem est un éco-organisme agréé par les pouvoirs publics. Producteurs, distributeurs, collectivités locales, réseaux solidaires, prestataires logistiques et de traitement et enfin grand public : nombreux sont les acteurs qui interviennent dans les filière des DEEE des particuliers, des DEEE des professionnels, des lampes, ainsi que de l'industrie et du médical : matériels d'éclairage, de régulation et de contrôle, instruments de mesure, équipements médicaux....

Il revient à Ecosystem d'organiser, de coordonner et d'animer tous ces intervenants pour développer un dispositif de collecte et de traitement performant en France.

Produits concernés :

Appareils électriques et électroniques, lampes, industrie médicales





Les services du SMICTOM du Pays de Fougères



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2020

LES SERVICES DU SMICTOM



Le SMICTOM du Pays de Fougères a fait le choix d'assurer son service en régie. Cela lui permet d'être plus proche des usagers, et de mieux maîtriser ses coûts.

59

agents permanents au SMICTOM
au 31 décembre 2020.

► L'emploi au SMICTOM

Les emplois directs

Prévention des déchets	2
Collecte des déchets	33
Transfert / Transport / Traitement	1
Déchèteries	9
Maintenance	6
Administratif	8

FORTE BAISSÉ DE L'ACTIVITÉ DU SERVICE PRÉVENTION

Du fait de la crise sanitaire, le service Prévention a vu ses activités fortement impactées en 2020, conduisant à une réduction des effectifs. Les postes seront à nouveau à pourvoir en 2021.

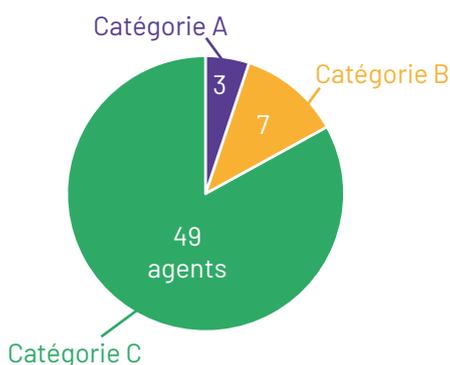
DES EFFECTIFS CONSTANTS

Malgré des problèmes de recrutement liés à un manque de chauffeurs sur le territoire et à un marché du travail en tension, les effectifs se maintiennent depuis 2011.

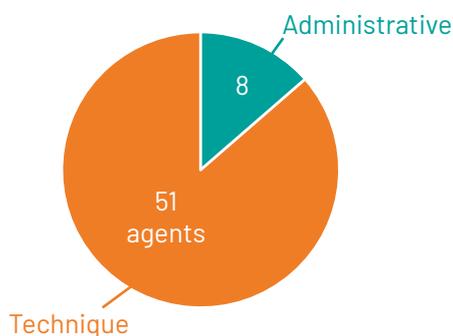
RÉORGANISATION DES SERVICES

En 2020, les services administratifs du SMICTOM ont été réorganisés, avec notamment la séparation des activités de maintenance et de déchèterie. Un nouveau poste de responsable de service a été créé.

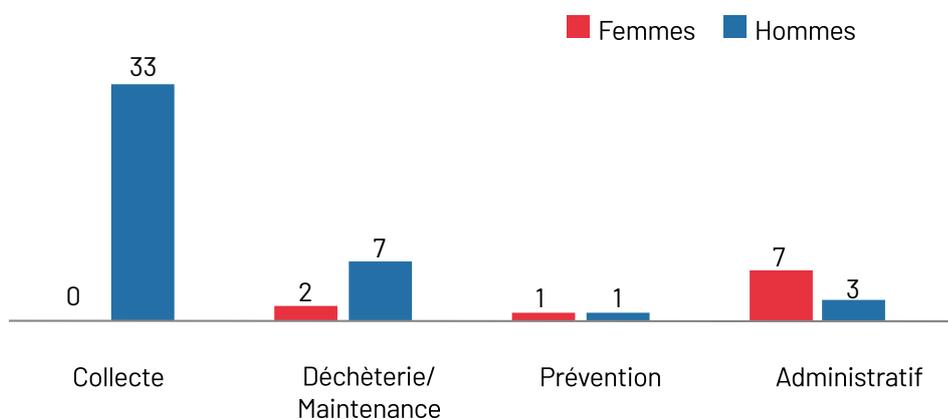
RÉPARTITION PAR CATÉGORIE



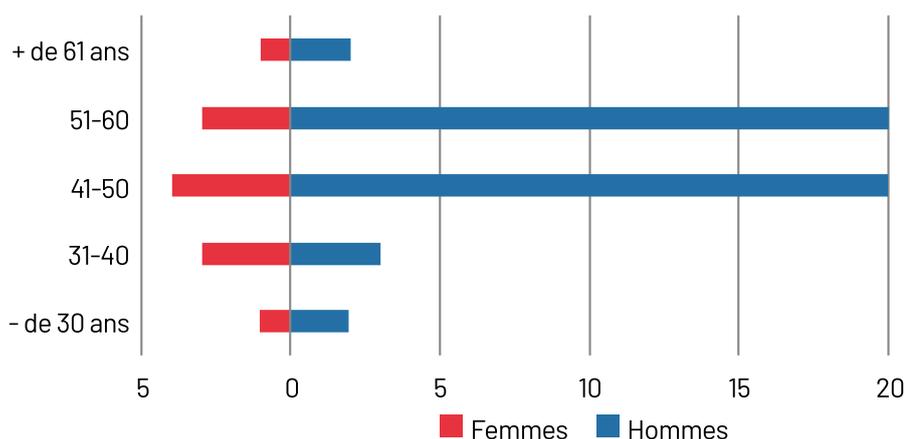
RÉPARTITION PAR FILIÈRE



RÉPARTITION FEMMES-HOMMES



PYRAMIDE DES ÂGES



PRÉVENTION

ET COMMUNICATION



Depuis 2010, le SMICTOM mène une politique de prévention des déchets ambitieuse avec le recrutement d'une équipe d'ambassadeurs, qui mettent en place de nombreuses opérations.

Ces actions permettent au Syndicat d'avoir un contact permanent avec les usagers de son territoire, et permettent d'obtenir des résultats concrets en termes de réduction des déchets. Pour ce faire, plusieurs thématiques sont abordées : les biodéchets, la consommation responsable, l'optimisation du tri et le réemploi.

➤ Indice de réduction des déchets

Le SMICTOM a mis en place en 2010 un programme local de prévention des déchets (PLP). Il avait pour objectif une réduction de 7 % la quantité d'ordures ménagères produite par les habitants du territoire. Malgré la fin du PLP en 2015, le SMICTOM a continué ses efforts de prévention auprès des usagers. Entre 2010 et 2020, la production d'ordures ménagères par habitant affiche une baisse de près de 12,5 %.

➤ La valorisation des biodéchets

LE COMPOSTAGE

220 composteurs de 300 litres ont été distribués en 2020. Sur l'ensemble du territoire, 6 316 composteurs ont été mis en place par le SMICTOM depuis 2003, soit un taux d'équipement de plus de 16 %. 1 foyer sur 2 déclare composter en bac, en tas ou donner aux animaux ses biodéchets.

LE COMPOSTAGE COLLECTIF

Depuis 2009, le SMICTOM fait la promotion du compostage collectif. 60 sites sont désormais en fonctionnement sur le territoire, ce qui représente 983 foyers. 104 habitants bénévoles entretiennent régulièrement les sites avec Familles Actives au Centre Social. En tout, environ 60 tonnes de biodéchets ont été détournées de la collecte des ordures ménagères.



LA CARAVANE MAIN VERTE

Véritable outil pédagogique itinérant, la Caravane Main Verte présente les techniques de jardinage au naturel, du compostage, du broyage et du paillage. La Caravane Main Verte est développée par le Réseau Éducation à l'Environnement du Pays de Fougères (REEPF), et financée par le SMICTOM, Eau du Bassin Rennais et le Syndicat Mixte de Production du Bassin du Couesnon. En 2020, elle était présente

lors de 24 événements.

LE BROYAGE

Deux journées de broyage ont été organisées en 2020. Cette opération avait pour objectif de promouvoir les techniques de broyage et de paillage. Les habitants étaient invités à amener leurs branchages et repartaient avec le broyat. Face au succès de ces journées, l'opération sera renouvelée dans les années à venir.

➤ Vers le zéro déchet

DÉFI « MON FOYER (PRESQUE) ZÉRO DÉCHET »

Pour la deuxième édition du défi, 30 foyers ont été sélectionnés et accompagnés au cours du premier semestre de l'année 2020. Seulement 35 % du programme prévu a été réalisé en raison de la crise sanitaire. La fin de l'accompagnement se fera au cours de l'année 2021. On note tout de même des résultats encourageants : la production de déchets des foyers a été réduite de 7 %.



COMMERÇANTS ENGAGÉS DANS LE ZÉRO DÉCHET

Suite à la mise en place de la redevance incitative expérimentale sur une partie du territoire, le SMICTOM souhaite accompagner les usagers vers le zéro déchet. Une des actions était de délivrer un label « commerçant zéro déchet » à des professionnels volontaires. 6 commerces de bouche ont été identifiés et accompagnés dans la mise en place d'actions permettant de limiter la production de déchets, à la fois dans leurs commerces (dans l'approvisionnement par exemple), et également pour leurs clients (limitation des emballages, acceptation des contenants personnels ...). Les commerces sont reconnaissables par une signalétique et une charte affichées en magasin. Cette démarche sera relancée en 2021 avec un suivi et un accompagnement adaptés.



FORMATION PRODUITS MÉNAGERS ET COSMÉTIQUES

3 ateliers de sensibilisation, représentant 21 personnes, ont été réalisés. Ils avaient pour objet d'apprendre aux usagers à diminuer leur usage des produits toxiques à travers la promotion et l'enseignement de la fabrication de produits ménagers et cosmétiques naturels.

L'optimisation du tri

SUIVI QUALITÉ DES SACS JAUNES

Suite au confinement du premier semestre 2020, les ambassadeurs ont réalisé une opération de suivi de qualité sur l'ensemble des communes du territoire. D'après cette campagne, le taux global d'erreurs de tri sur le territoire est de 10%.



FIESTA TRI

Un dispositif de points tri est disponible pour accompagner les organisateurs de manifestations dans

la gestion des déchets lors de leurs événements. En 2020, 2 organisateurs ont sollicité le dispositif et ont été équipées en signalétiques de tri pour leurs bâtiments.



TRIONS PLUS

Une opération d'ampleur a été menée sur 17 cages d'escalier de Fougères Habitat, réparties sur 9 sites à Fougères et représentant 134 foyers et 4 gardiens d'immeubles. Trois suivis de collecte ont été réalisés par cage d'escalier. Des campagnes d'affichage

ont été menées dans chaque cage d'escaliers, avec les résultats des suivis de collecte, des informations sur la chaîne du recyclage et sur les gestes de prévention et de tri. Le taux de contact moyen par cage d'escalier était de 56%. En tout, 72 foyers ont été sensibilisés, pour un temps total de 16h en porte-à-porte.

Dans votre immeuble, vous êtes :
TRIEURS CONFIRMÉS !
70 % DE DÉCHETS BIEN TRIÉS

Et si on allait plus loin ?

- Je composte**
- 40 kilos de déchets par an et par personne
- J'appose un stop pub sur ma boîte aux lettres**
- 30 kilos de déchets par an et par personne
- Je bois l'eau du robinet**
- 15 kilos de déchets par an et par personne

Retrouvez toutes les consignes de tri sur www.smictom-fougères.fr

Vous avez des questions ?
Contactez votre ambassadeur référent :
06 42 09 71 99

Plus d'informations :
www.ambassade-fougères.fr

Le réemploi

LES DONNERIES

Les donneries, organisées en partenariat avec Emmaüs, sont un espace où les usagers peuvent faire don de leurs objets (meubles, décorations, électroménager...). En 2020, 1 donnerie a été organisée, comptabilisant une soixantaine de dons.



COLLECTE DE JOUETS

10 établissements ont participé à cette opération initiée par Recylum et Emmaüs (scolaires, centres de loisirs, centres sociaux...)

Au total, 681 kg de jouets ont été récupérés dont 535 kg remis en vente dans une boutique du réseau Emmaüs car en bon état, soit 79% de jouets et livres pour enfants valorisés pour Noël. Les autres ont suivi une filière de recyclage.



➤ La sensibilisation des publics

PROGRAMMES PÉDAGOGIQUES

Les programmes pédagogiques, financés par le SMICTOM et mis en œuvre par Familles Actives au Centre Social, permettent la mise en place d'actions concrètes en matière de prévention, réduction et valorisation des déchets à l'échelle des établissements scolaires. En 2020, 20 programmes pédagogiques (soit 63 séances de demi-journées) ont été menés dans 14 établissements scolaires du pays de Fougères sur l'année 2019 - 2020, sur 10 communes. En tout, 443 jeunes ont été sensibilisés à la réduction et la valorisation des déchets.

Ainsi, depuis 2009, ce partenariat aura permis de sensibiliser 4 433 jeunes du territoire.



ACCOMPAGNEMENT DE RESTAURANTS SCOLAIRES DANS LA LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

Trois établissements s'étaient engagés dans cet accompagnement pour l'année scolaire 2019-2020. En 2020, les phases de pesées et de diagnostic ont été réalisées dans les trois établissements. L'accompagnement a été arrêté en raison du confinement. La phase de mise en œuvre des actions

et les deuxièmes pesées n'ont pu être effectuées.



FORMATION DU GRAND PUBLIC

65 personnes ont été sensibilisées par les ambassadeurs sur le tri, les produits ménagers au naturel, le zéro déchet et le compostage notamment.

➤ La communication

L'INFORMATION GRAND PUBLIC

Tout au long de l'année, le Syndicat informe les usagers sur ses différentes missions, services et actions. Pour cela, divers outils sont mis en place : un magazine semestriel (*Valoriz* distribué à tous les foyers du territoire), le site internet, la page Facebook (créée en 2018) ainsi que divers guides et mémos édités spécifiquement pour un sujet donné.

L'INFORMATION DES ÉLUS

Pour informer les élus du territoire, le Syndicat édite une lettre trimestrielle sur l'actualité du SMICTOM. Elle est envoyée à tous les délégués titulaires et suppléants, mais aussi aux maires du territoire ainsi qu'aux présidents des intercommunalités.

L'INFORMATION DES AGENTS

Tous les mois, une lettre interne est rédigée. Elle permet d'informer les agents sur les actualités et projets du Syndicat, et créer du lien entre les différents services.



LA PRÉCOLLECTE

ET LA COLLECTE DES DÉCHETS



Entièrement assurée en régie, la précollecte, la collecte des ordures ménagères et des emballages recyclables, du verre et des papiers permettent au Syndicat de rester proche des usagers.

Composé de 33 agents, le service de collecte assure la mise à disposition de bacs auprès des usagers, la collecte en porte-à-porte, en apport volontaire ou en points de regroupement des ordures ménagères et des emballages recyclables. La collecte du verre et des papiers se fait en régie sur la totalité du territoire depuis le 1^{er} janvier 2020.

➤ La précollecte

Les bacs de collecte

En 2020, 1 732 interventions ont été effectuées chez les particuliers pour livrer, reprendre ou réparer des bacs.

Les sacs jaunes

53 300 rouleaux sacs ont été distribués sur le territoire du SMICTOM par les ambassadeurs ou sur demande des usagers.



Les bornes d'apport volontaire

La collecte du verre et des papiers se fait exclusivement en apport volontaire. Pour les collecter, 243 bornes à verre et 210 bornes à papiers sont en place. Elles sont collectées environ 1 fois par semaine. Les secteurs desservis en apport volontaire pour les autres flux disposent de 15 bornes à ordures ménagères et 9 bornes à emballages.

➤ La collecte

Les véhicules de collecte

Le SMICTOM effectue les collectes de bacs, de sacs et de bornes d'apport volontaire en régie. 12 camions bennes, 1 micro-benne et 1 camion-grue permettent d'apporter ce service. La flotte est équipée de 4 lève-conteneurs électriques. Ils permettent une diminution des nuisances sonores ainsi qu'une moindre consommation de carburant. La gestion de l'exploitation du service de collecte des déchets est assistée par un logiciel de géolocalisation des camions bennes permettant un guidage vocal, une localisation des points de collecte et un rééquilibrage des temps de travail.

Les circuits

66 circuits hebdomadaires ont été effectués en 2020, dont 58 en porte-à-porte et 8 en apport volontaire. Les camions ont parcouru 207 000 kilomètres pour collecter les bacs, 154 000 km pour collecter les sacs jaunes et 53 000 km pour collecter les bornes d'apport volontaire, soit 414 000 km au total.

Depuis le 1^{er} janvier 2020, le secteur de Louvigné-du-Désert, qui était auparavant collecté via une prestation, est collecté en régie.

La collecte des papiers

Depuis le 1^{er} janvier 2017, le SMICTOM déploie une collecte séparative des papiers auprès des professionnels

et administrations en s'appuyant sur l'ARHES, une entreprise d'insertion. La collecte est réalisée en caissettes de 40 litres, fournies par le SMICTOM. En 2020, 31,4 tonnes de papiers ont été collectées par ce biais. Un chiffre en légère baisse par rapport à 2019, qui s'explique en raison de l'arrêt du service pendant le premier confinement.



➤ Évolutions du service de collecte

Schéma de collecte des déchets

Afin d'anticiper l'évolution de la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) et dans un objectif de maîtrise des coûts, le SMICTOM étudie la possibilité de revoir son schéma de collecte. Plusieurs options sont sur la table : généralisation du porte-à-porte et passage à la collecte à la quinzaine pour les ordures ménagères et les emballages recyclables, instauration de la redevance incitative, développement de l'apport volontaire. Les résultats de l'étude seront présentés aux élus du SMICTOM au dernier trimestre 2021, qui choisiront ensuite les options à mettre en œuvre.

Expérimentation de la redevance incitative

Depuis 2019, le SMICTOM expérimente la redevance incitative sur 10 % de son territoire. Le principe est de payer une facture correspondant à l'utilisation du service. Afin de mesurer le nombre de fois où les usagers déposent leurs bacs à ordures ménagères à la collecte, des bacs pucés leurs ont été distribués.

A la fin de l'expérimentation, les élus envisageront la généralisation du dispositif à l'ensemble du territoire.

Anticipation des évolutions réglementaires

A partir de 2023, **les extensions de consignes de tri seront en place sur le territoire.** Le SMICTOM réfléchit aux éventuelles adaptations à apporter au niveau de la collecte.

Le tri à la source des biodéchets sera obligatoire partout en France à partir de 2024. Le syndicat étudie les modalités à mettre en place (développement du compostage individuel et collectif, collecte des gros producteurs...) pour y parvenir.

LA GESTION

DES DÉCHÈTERIES



Réparties sur le territoire, 10 déchèteries gérées en régie sont à la disposition des usagers tout au long de l'année.

12 agents accueillent les usagers dans les déchèteries situées à Bazouges-la-Pérouse, Javené, Landéan, Louvigné-du-Désert, Maen-Roch, Parigné, Sens-de-Bretagne, Saint-Aubin-du-Cormier, Saint-Georges-de-Reintembault et Val-Couesnon. Certains agents d'accueil en déchèterie, 4 au total, sont mis à disposition par des communes.

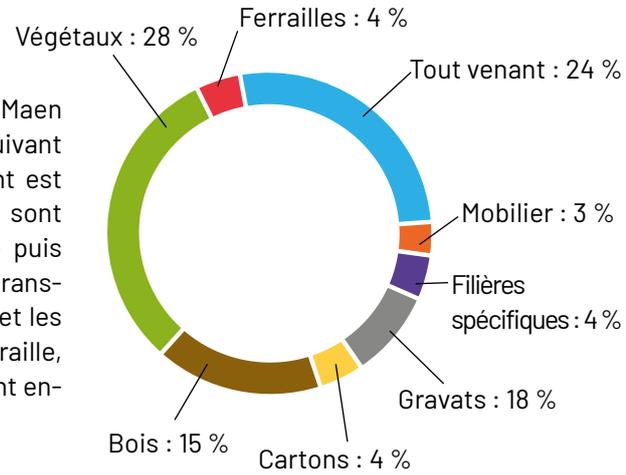
278 000

passages ont été comptabilisés en déchèterie. Un chiffre en baisse de 21 % par rapport à 2019, et qui s'explique par la fermeture des déchèteries pendant les 2 mois du confinement.

Les filières principales

Dans chaque déchèterie, les usagers peuvent déposer leurs déchets dans l'un des 67 caissons mis à disposition : gravats, tout venant, bois, ferrailles, cartons, déchets verts, éco-mobilier. A eux seuls, ces déchets représentent 96 % des dépôts en déchèterie. Pour garantir un remplissage optimal des caissons et réduire les besoins de transport, quatre compacteurs sont en service dans les déchèteries de Ja-

vené, Saint-Aubin-du-Cormier, Maen Roch et Louvigné-du-Désert. Suivant le déchet, la filière de traitement est différente. Les déchets verts sont amenés en aire de compostage puis valorisés en agriculture une fois transformés en compost. Les gravats et les encombrants sont enfouis. La ferraille, le carton, le bois et le mobilier sont envoyés en usines de recyclage.



Les filières spécifiques

De nombreux autres déchets peuvent être déposés en déchèterie : les piles et accumulateurs, les huiles, les déchets électriques et électroniques (DEEE), les Déchets Diffus Spécifiques (DDS), les lampes et néons, les vêtements, le polystyrène... Un caisson de réemploi est également à disposition à Louvigné-du-Désert. Ils permettent

aux usagers de donner les objets dont ils ne se servent plus. Ces derniers sont ensuite remis à la recyclerie, gérée par Emmaüs. Après remise en état, les objets sont réinjectés dans leur réseau de boutiques solidaires. Un abri a été mis en place à la déchèterie de Saint-

Aubin-du-Cormier pour accueillir les huiles usagées. Les bornes de collecte des huiles usagées ont été remplacées à Saint-Aubin-du-Cormier, Maen Roch et Sens-de-Bretagne.



Le dépôt des professionnels

Les professionnels, collectivités et établissements publics peuvent déposer leurs déchets dans une déchèterie selon les modalités fixées par le règlement intérieur.

L'accès des professionnels, des collectivités et des administrations publiques est conditionné au fait de disposer du siège de son entreprise sur le territoire du Syndicat ou de disposer d'un chantier sur le territoire du Syndicat. L'accès des professionnels est limité au dépôt de 3 m³ de déchets par semaine (toutes déchèteries confondues).

A chaque passage, l'agent de déchèterie indique le type et le volume de

déchets déposés sur un bon de dépôt. Celui-ci est signé par le professionnel. Il sert de base à la facturation pour utilisation du service.



Déchèterie de Maen-Roch

Projets et perspectives

La déchèterie de Louvigné-du-Désert sera entièrement réhabilitée au second semestre 2021 avec pour objectifs une mise en conformité et faire profiter aux usagers d'un outil fonctionnel.

Les locaux dédiés au stockage des produits toxiques à Saint-Aubin-du-Cormier et Sens-de-Bretagne seront renouvelés en 2021. Une dalle béton sera créée à Maen Roch sous le local des toxiques pour remplacer le sol bitumé.

La réflexion concernant la mise en place de nouvelles filières en 2022 (articles de sports, articles de bricolage et de jardinage, jouets/jeux, déchets du bâtiment) se poursuit tout comme la définition d'une déchèterie type.

LA RECYLERIE

DU PAYS DE FOUGÈRES



Construite en 2010, la recyclerie du SMICTOM du Pays de Fougères est le fruit d'une véritable volonté politique en faveur de la réduction des déchets.

102

tonnes d'objets ont été déposés à la recyclerie en 2020. Ils ont ensuite été remis en état et revendus dans des boutiques solidaires.

Le fonctionnement de la recyclerie

La recyclerie permet aux usagers de déposer des objets dont ils ne se servent plus mais qui peuvent encore servir : quincaillerie, mobilier, petits appareils domestiques, mercerie, jouets, jeux, outillage... Complémentaire à la déchèterie, la recyclerie mise à disposition par le SMICTOM est gérée par Emmaüs. Après réparation éventuelle, les objets sont réinjectés dans le réseau de boutiques solidaires d'Emmaüs. Ceci s'inscrit dans un processus de développement durable : on évite de jeter ce qui peut encore servir, limitant ainsi l'enfouissement et on permet aux usagers de disposer d'outils en deuxième vie plutôt que d'acheter du neuf.



La création de la recyclerie s'est accompagnée de la mise en place d'un chantier d'insertion (convention avec la DIRECCTE)

Il se compose d'un atelier de démantèlement et d'un atelier de diagnostic pour l'électroménager. Ainsi peuvent être sélectionnés les équipements qui pourront être réparés.

Emmaüs a ainsi créé 10 postes en insertion et 1 poste de responsable autour de ce projet de réemploi.

Vers un renforcement des actions en faveur du réemploi

Parallèlement à la recyclerie, le SMICTOM met chaque année en place plusieurs événements afin d'inciter les usagers à donner et réutiliser les vieux objets : espaces de gratuité, trocs'O livres, donneries, collecte de jouets...

En 2019, pour renforcer la recyclerie, l'espace de don de la déchèterie de Louvigné-du-Désert a été habillé et une campagne d'information menée.

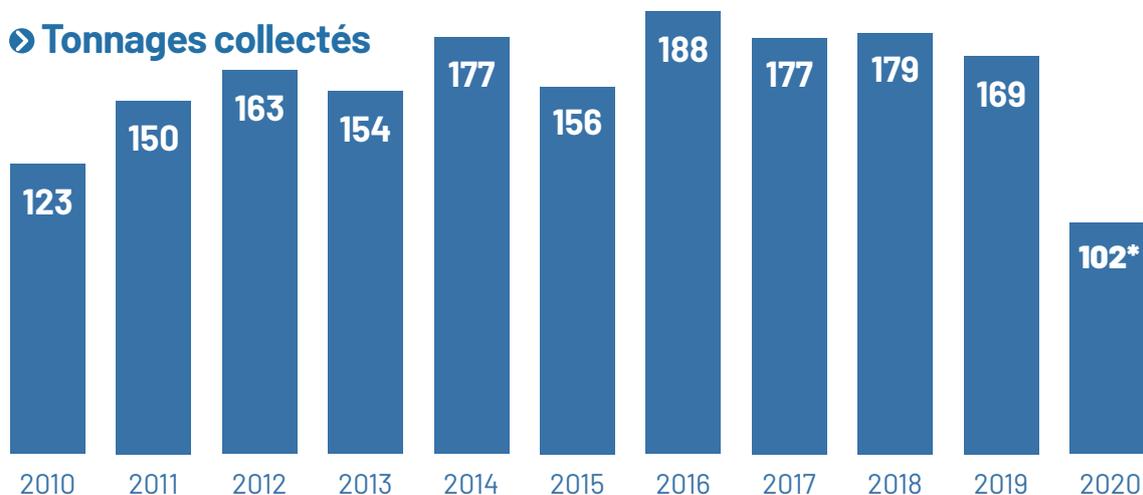
Par ailleurs, de nouvelles structures associatives émergent sur le territoire : deux boutiques sans argent ont ouvert en 2018 et 2019 : Recyl'roch à Maen Roch et Recyl'donc à Rimou.

Le SMICTOM a pour ambition de développer encore plus les filières de réemploi à travers l'appel à projets « Territoire Économe en Ressources », proposé par l'ADEME et dont le Syndicat est lauréat.



Déchèterie de Louvigné-du-Désert

Tonnages collectés



Depuis sa création en 2010, la recyclerie a permis de valoriser 1 738 tonnes d'objets.



Indicateurs techniques



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2020

SYNTHÈSE

DES TONNAGES



14 417 tonnes collectées +1,8%

165 kg par habitant +1,2%

Ordures ménagères



2 014 tonnes collectées +3%

23 kg par habitant +4,5%

Emballages recyclables



1 551 tonnes collectées -4,7%

18 kg par habitant -5,5%

Papiers



3 666 tonnes collectées +2,3%

42 kg par habitant +2,4%

Verre



25 907 tonnes collectées -10,8%

296 kg par habitant -11,4%

Déchets de déchèteries



En 2020,

47 555 -5,5%
tonnes collectées tous
flux confondus

543 -6%
kg par habitant

Avec 259 tonnes en plus par rapport à 2019, le ratio augmente de près de 2 %. Les ordures ménagères seront ensuite soit déposées au Centre de Stockage des Déchets, soit valorisées énergétiquement au Centre de Valorisation Énergétique des Déchets.

Les emballages recyclables collectés ont augmenté de 3 % en valeur absolue. Rapporté à la population, le chiffre augmente même de 4,5 %. Mais c'est une hausse en trompe l'œil : pendant le confinement, on a noté un moindre tri des papiers, qui a été déposé dans les sacs jaunes. Les erreurs de tri s'établissent à 5,4 kg par habitant, en hausse de 4 %.

La collecte des papiers a fortement baissé en 2020. Cette situation est due au fait que de nombreux usagers ne sont pas allés aux bornes pour déposer leurs papiers pendant le confinement, préférant les déposer dans les sacs jaunes. En 2020, chaque usager a déposé en moyenne 3 kg de papiers dans les sacs jaunes.

La collecte de verre s'établit désormais à 42 kg par habitant, en hausse par rapport à 2019. Une fois collecté, le verre est directement envoyé en filière de recyclage, sans sur-tri.

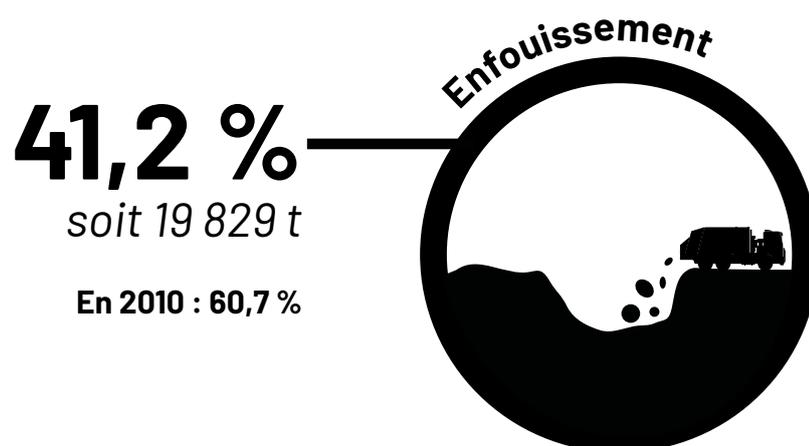
Le dépôt de déchets en déchèterie a fortement baissé en 2020, revenant au niveau de 2015. La fermeture des déchèteries pendant deux mois explique en grande partie cette chute des tonnages déposés. Le flux qui a le plus baissé est les végétaux. De nombreux usagers ont mis en place dans leur jardin des solutions pour les traiter eux-même : compostage, broyage, paillage...

INDICATEURS

ENVIRONNEMENTAUX

41,2 %
de déchets non valorisés
En 2010 : 60,7 %

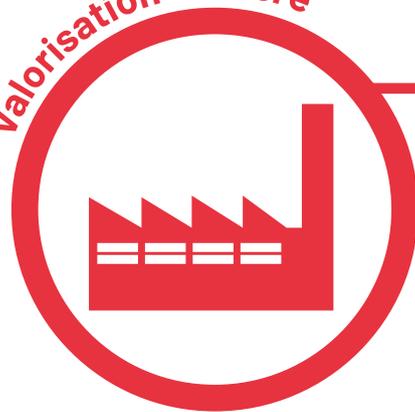
Taux global
de valorisation



Global de
sation

58,8 %
de déchets valorisés
En 2010 : 39,3 %

Valorisation matière



45,5 %
soit 21 835 t

En 2010 : 37 %

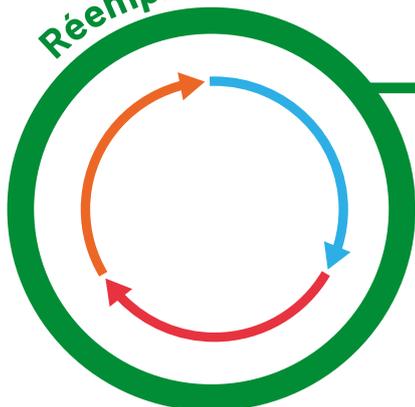
Valorisation énergétique



12,6 %
soit 6 032 t

En 2010 : 2 %

Réemploi



0,7 %
soit 357 t

En 2010 : 0,3 %

LES TONNAGES EN DÉCHÈTERIES



➤ Végétaux

7 251 tonnes ↘14,7%

Traitement : plateforme de compostage puis valorisés en agriculture



➤ Tout venant

6 354 tonnes ↗3,8%

Traitement : centre de stockage



➤ Gravats

4 561 tonnes ↘24,3%

Traitement : centre de stockage



➤ Bois

3 790 tonnes ↘10,3%

Traitement : recyclage



➤ Mobilier

860 tonnes ↘6,7%

Traitement : démantèlement puis recyclage ou valorisation énergétique



➤ Ferrailles

965 tonnes ↗1,8%

Traitement : recyclage



Cartons

961 tonnes ↘0,8 %

Traitement : recyclage

*DEEE : Déchets
d'Equipements Electriques
et électroniques



Déchets électriques*

859 tonnes ↘5,3 %

Traitement : recyclage

* La collecte de ce flux n'est
pas autorisée au SMICTOM.
Il s'agit de dépôts illicites.



Déchets amiantés*

57 tonnes ↘55,6 %

Traitement : centre de stockage

*DDS : Déchets Diffus
Spécifiques



Déchets chimiques*

220 tonnes ↘19,3 %

Traitement : valorisation énergétique



Cartouches d'encre

1,7 tonnes →stable

Traitement : recyclage

Polystyrène

19 tonnes ↗10,7 %

Traitement : recyclage



Piles

9 tonnes ↗1,3 %

Traitement : recyclage



La Recyclerie

102 tonnes ↘40 %

90 % des entrants dans la recyclerie
sont valorisés : ils sont remis en état
puis proposés dans les boutiques
solidaires d'Emmaüs.

LA VALORISATION DES EMBALLAGES

PLASTIQUES



416  6,7 %
tonnes collectées

CARTONS



426  5,4 %
tonnes collectées

VERRE



3 666  2,3 %
tonnes collectées

ACIER



234  15,3 %
tonnes collectées

RECYCLÉES

en fibres utilisées comme rembourrage de couette, d'ours en peluche...

CE QUI REPRÉSENTE

2 413 216 ours en peluche



RECYCLÉES

en fibres à nouveau utilisée dans des emballages en carton

CE QUI REPRÉSENTE

845 184 boîtes à chaussures



RECYCLÉES

à 100 % et à l'infini en nouvelles bouteilles en verre

CE QUI REPRÉSENTE

8 145 852 bouteilles de verre



RECYCLÉES

de nouveau en acier pour fabriquer des chariots de course ou des boules de pétanque

CE QUI REPRÉSENTE

4 471 chariots de course



LE TRAITEMENT DES DÉCHETS



Retrouvez le rapport annuel du
Syndicat de traitement sur :
www.smictom-fougères.fr



Une fois collectés, les déchets sont acheminés vers la filière de traitement la plus adaptée. Centre de stockage, valorisation énergétique, valorisation organique, valorisation matière, réemploi... à chaque déchet sa destination.

Syndicat de traitement

Depuis le 1^{er} janvier 2019, le Syndicat de traitement Vitré-Fougères gère le traitement des déchets ménagers et des emballages recyclables du SMICTOM du Pays de Fougères. Le traitement des déchets des déchèteries reste compétence du SMICTOM.

Les déchets ménagers

Les déchets ménagers sont traités par le Syndicat de Traitement. Ils sont conduits au centre de stockage des déchets non dangereux (CSD) de Laval ou au Centre de Valorisation Énergétique des Déchets (CVED), situé à Vitré.

Le CSD de Laval accueille la majeure partie des ordures ménagères du SMICTOM (8 657t en 2020). Là-bas, les déchets sont compactés avant d'être déposés dans des alvéoles. Afin de prévenir tout risque pour l'environnement, les lixiviats (liquides noirâtres provenant de l'eau de percolation des déchets) sont traités. En fermentant, les déchets émettent du biogaz composé à 60% de méthane et à 30 % de dioxyde de carbone. Ce biogaz est capté puis valorisé à 94 % sous forme de chaleur ou de vapeur.

Le deuxième exutoire est situé au Centre de Valorisation Énergétique des Déchets, situé à Vitré, qui accueille de plus en plus de déchets ménagers du SMICTOM (5 760t en 2020). Là-bas, les déchets sont incinérés puis transformés en énergie. Cette dernière est ensuite revendue à des industriels et établissements publics.

Les recyclables

Au centre de tri, géré par le Syndicat de Traitement, le contenu des sacs jaunes est trié et rassemblé par matière (cartonnette, PET, PEHD, acier, aluminium...). En fonction des matières, le tri est effectué à la main ou mécaniquement.

Les emballages sont ensuite mis en balle avant d'être envoyés en filière de recyclage. C'est ainsi que les bouteilles d'eau peuvent être transformées en pull, que les boîtes de conserve deviennent des boules de pétanque et que les bouteilles en verre redeviennent du verre.

Le passage des déchets sur la chaîne permet également de retirer les erreurs de tri. Pour le SMICTOM du Pays de Fougères, elles représentent 5 kg/habitant, soit 13 % des entrants.

Les papiers passent sur la chaîne de tri. En effet, le taux d'erreurs de tri est encore trop important pour envoyer les papiers directement en filière.

Le verre n'est pas géré par le Syndicat de Traitement et envoyé directement en usine de recyclage.

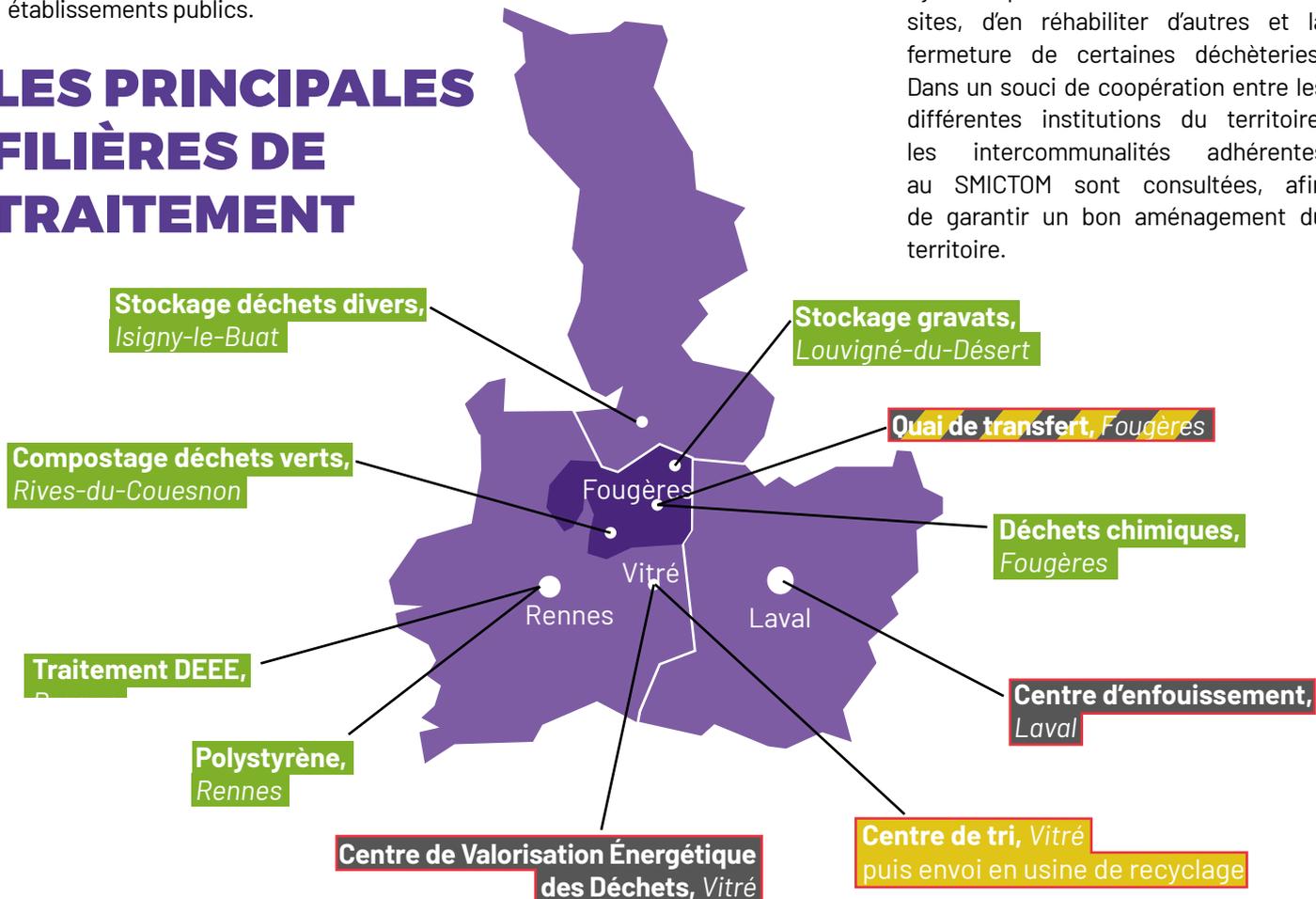
Les déchets issus des déchèteries

Les déchets issus des déchèteries sont traités par le SMICTOM du Pays de Fougères. Sur son territoire, 10 déchèteries sont à disposition des usagers. Celles-ci connaissent une fréquentation croissante, sauf en 2020 en raison du confinement, qui a entraîné la fermeture des déchèteries.

Selon le type de matériau, le traitement des déchets est différent. Ainsi, les végétaux, qui représentent le flux le plus conséquent, sont valorisés en agriculture pour nourrir les sols. Les gravats sont acheminés en centre de stockage. Les déchets dangereux sont traités selon des procédures spécifiques. Les autres déchets sont amenés en usine de recyclage.

Afin d'accueillir plus de filières de recyclage et d'assurer la mise aux normes des sites, le SMICTOM a besoin de faire d'importants travaux dans les déchèteries. Pour assurer une meilleure desserte sur le territoire, le Syndicat prévoit de créer de nouveaux sites, d'en réhabiliter d'autres et la fermeture de certaines déchèteries. Dans un souci de coopération entre les différentes institutions du territoire, les intercommunalités adhérentes au SMICTOM sont consultées, afin de garantir un bon aménagement du territoire.

LES PRINCIPALES FILIÈRES DE TRAITEMENT



Le traitement des ordures ménagères
Le traitement des déchets de déchèterie

Le traitement des emballages et papiers recyclables
Compétence du Syndicat de traitement Vitré-Fougères



Indicateurs financiers



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2020

LE BUDGET

DU SYNDICAT

Fonctionnement*



* Le budget présenté inclut à la fois les dépenses réelles et les dépenses d'ordres.

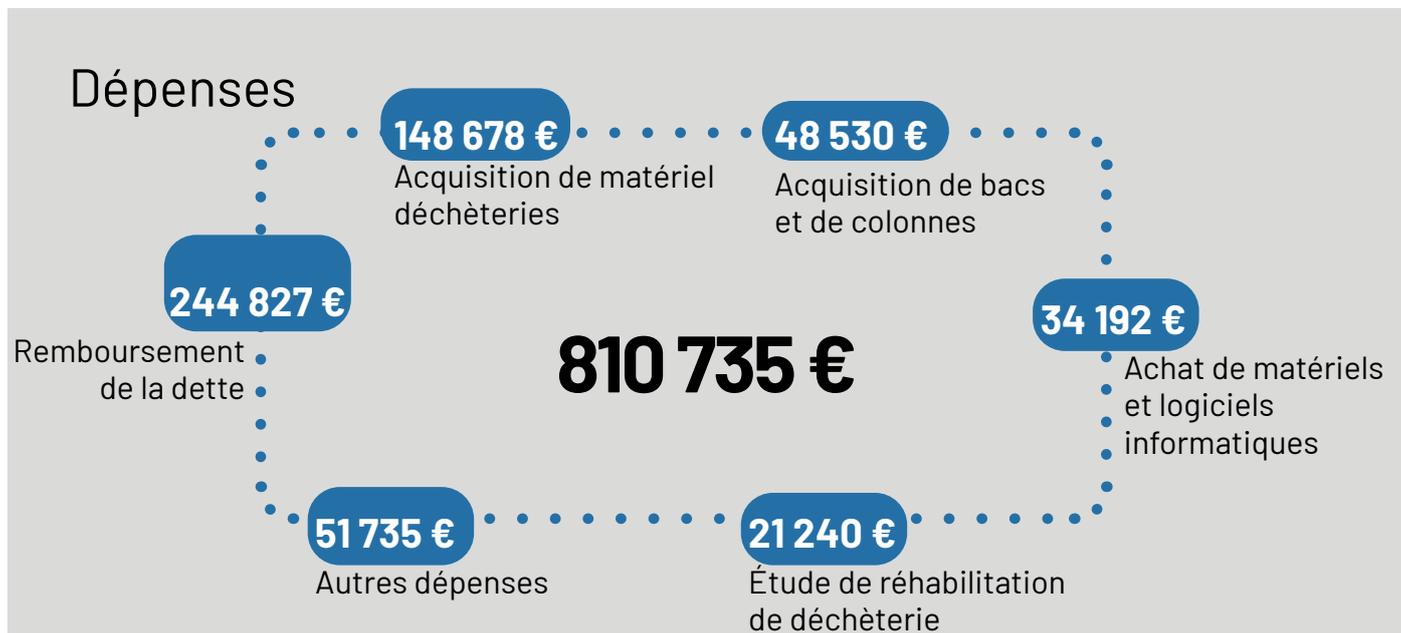
Un contexte incertain

Depuis plusieurs années, les recettes des reventes de matériaux fluctuent en raison d'un contexte international incertain. La décision de la Chine de fermer ses frontières aux importations de déchets se répercute directement sur les prix de revente au niveau mondial. Au niveau national, la hausse de la TGAP ainsi que les durcissements des soutiens des éco-organismes nécessitent un recours accru à la redevance pour financer le service.

Un service financé à 80 % par la REOM

Le service est très majoritairement financé via la REOM, payée par les ménages. C'est la raison pour laquelle toute variation des coûts a un impact sur le montant de la redevance. Le Syndicat a été contraint d'augmenter ses tarifs en raison d'une augmentation de la production de déchets, d'une baisse du geste de tri, et de l'augmentation des coûts de traitement et d'une diminution des recettes liées à la revente des matières.

Investissement*



* Le budget présenté inclut à la fois les dépenses réelles et les dépenses d'ordres.

Un endettement contrôlé

L'état de la dette présente un capital restant dû au 31 décembre 2020 de 2 053 699 €. Le taux d'endettement mesure le poids de la dette par rapport à la richesse de la collectivité. Il est en baisse depuis plusieurs années.

LE FINANCEMENT DU SYNDICAT

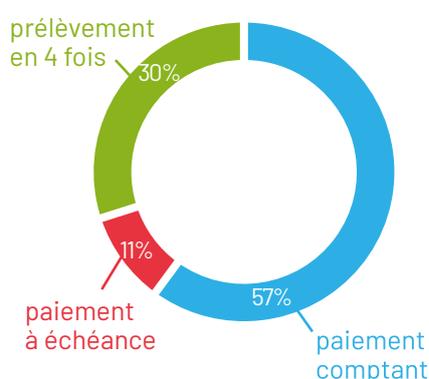
La facturation des ménages

Le service est financé via une redevance, qui a été généralisée en 2003. Celle-ci se traduit par une facture envoyée aux usagers. Elle se base sur le nombre d'habitants au foyer.

Tarifs 2020	
1 personne	92 €
2 personnes	168 €
3 personnes	241 €
Résidence secondaire	150 €

Les modalités de règlement

En 2020, 41 002 factures ont été éditées. Le graphique ci-dessous indique le mode de paiement choisi par les foyers.



Évolution du montant moyen de la redevance par habitant



La facturation des professionnels

Les activités professionnelles désignent les catégories suivantes : les artisans, commerçants, les industriels, les collectivités locales ainsi que les associations.

1720 professionnels utilisent les services de collecte et traitement des déchets ménagers.

Les conditions de tarification des activités professionnelles sont établies en fonction du volume de déchets produits. Il s'agit d'une redevance incitative. Les professionnels disposent de la totale maîtrise de leur facture, celle-ci étant calculée en fonction du volume de déchets qu'ils produisent.

Pour les professionnels exerçant à domicile et disposant d'un unique bac, ils bénéficient d'un abattement pratiqué sur leur redevance due pour leur activité professionnelle. Cet abattement correspond au montant de la redevance payée par le foyer, sans que celle-ci ne puisse être inférieure à la part fixe payée par le foyer.

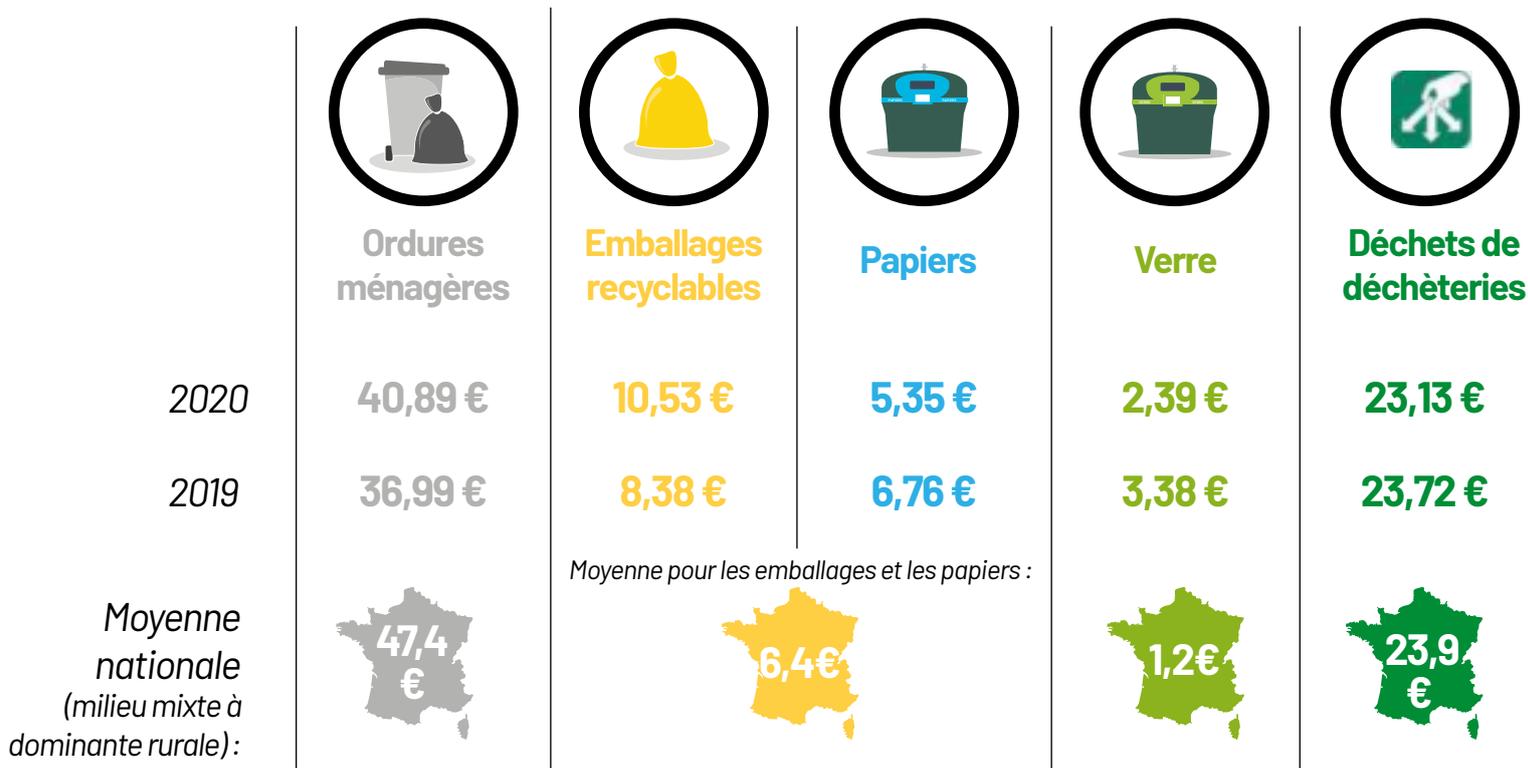
Ces conditions de facturation sont appliquées aux activités municipales. Seules les communes de moins de 500 habitants (10 communes) sont facturées pour leurs déchets selon une participation forfaitaire.

En 2020, en raison de la crise sanitaire, certains professionnels n'ont pas eu la possibilité d'ouvrir leur activité pendant plusieurs semaines voire plusieurs mois. Le SMICTOM a décidé de procéder à une réduction de la redevance en prenant en compte les périodes de fermeture administrative. L'effort financier du SMICTOM s'élève à 90 000 €.

LE COÛT

DU SERVICE

➤ Coût aidé HT (coût après déduction des aides et recettes) : 82 € en 2020



Des évolutions de coûts variables selon les flux

En 2020, on remarque que le coût aidé des ordures ménagères et des emballages recyclables augmente, alors que celui des papiers, du verre et des déchets de déchèterie baisse.

Le flux qui coûte le plus cher à l'utilisateur est celui des ordures ménagères. C'est aussi celui qui augmente le plus en 2020. En cause, une hausse des tonnages, générant des coûts de traitement à la hausse. Par ailleurs, le SMICTOM, à travers le Syndicat de traitement, a modifié son mode de traitement des ordures ménagères. Elles sont désormais valorisées énergétiquement à hauteur de 40 % contre 11 % en 2018. La valorisation énergétique est aujourd'hui plus onéreuse que le stockage. Cette situation va s'inverser rapidement en raison de la forte hausse de la TGAP sur le stockage dans les années à venir. La valorisation énergétique permet en plus de générer de l'énergie qui est revendue à des industriels locaux à travers un réseau de chaleur.

Les emballages recyclables subissent également une hausse de coût. Cette situation est due au fait que les recettes industrielles et les soutiens ont fortement baissé en 2020, entraînant un reste à charge plus important par habitant.

Le verre et les papiers voient leurs coûts baisser. Il s'agit en fait d'un effet conjoncturel : le camion de collecte de ces deux flux était resté immobilisé plusieurs semaines en 2019 à cause de pannes. La location d'un camion de remplacement avait fortement augmenté les coûts de collecte.

Les déchèteries voient elles aussi leur coût d'exploitation baisser. Malgré une baisse des recettes de vente de matière, les soutiens ont fortement augmenté, faisant baisser le reste à charge par habitant.

Il est à noter que le Syndicat reste en dessous de la moyenne nationale avec un coût tous flux confondus de 81,31 € HT contre 85,90 € HT pour les collectivités à typologie d'habitat similaires.

SYNTHÈSE

DES COÛTS



Ordures ménagères

Coût complet* HT :

3 664 702 €

soit

254,19 € la tonne collectée et traitée

↑ +11,11 %
par rapport à 2019



Emballages recyclables

Coût complet* HT :

1 738 967 €

soit

831,12 € la tonne collectée et traitée

↓ -4,32 %
par rapport à 2019



Papiers

Coût complet* HT :

648 961 €

soit

424,37 € la tonne collectée et traitée

↓ -24,82 %
par rapport à 2019



Verre

Coût complet* HT :

335 804 €

soit

91,60 € la tonne collectée et traitée

↓ -27,47 %
par rapport à 2019



Déchets de déchèteries

Coût complet* HT :

2 531 054 €

soit

97,70 € la tonne collectée et traitée

↑ +4,96 %
par rapport à 2019



Tous flux confondus :

82,56 € ht
la tonne collectée et traitée

Moyenne nationale :

85,90 € ht
la tonne collectée et traitée

Coût financé par :

24 457 € de produits industriels
45 235 € de soutiens
3 595 010 € de redevance à la charge de l'utilisateur

soit

40,89 €
par habitant

Historique

2017 : 33,32 €
2018 : 34,18 €
2019 : 36,99 €

Moyenne nationale
(milieu mixte à dominante rurale):



Coût financé par :

117 662 € de produits industriels
695 250 € de soutiens
926 055 € de redevance à la charge de l'utilisateur

soit

10,53 €
par habitant

Historique

2017 : 6,39 €
2018 : 7,78 €
2019 : 8,38 €

Moyenne nationale pour les emballages et les papiers :



Coût financé par :

78 495 € de produits industriels
99 875 € de soutiens
470 591 € de redevance à la charge de l'utilisateur

soit

5,35 €
par habitant

Historique

2017 : 2,32 €
2018 : 4,74 €
2019 : 6,76 €

Moyenne nationale :



Coût financé par :

71 445 € de produits industriels
54 554 € de soutiens
218 805 € de redevance à la charge de l'utilisateur

soit

2,39 €
par habitant

Historique

2017 : 2,73 €
2018 : 2,92 €
2019 : 3,38 €

Moyenne nationale :



Coût financé par :

122 799 € de produits industriels
374 502 € de soutiens
2 033 753 € de redevance à la charge de l'utilisateur

soit

23,13 €
par habitant

Historique

2017 : 19,70 €
2018 : 21,12 €
2019 : 23,72 €

MARCHÉS

PASSÉS EN 2020

Marchés de fourniture

Type de marché	Nature du marché	Lot	Titulaire	Date de début de marché	Durée du marché	Montant du marché
Déchèteries	Compacteur		PACKMAT	21/07/2020	-	89 500 €
Déchèteries	3 armoires de stockage DDS		SARRAGALA	-	-	42 061 €

Marchés de service

Type de marché	Nature du marché	Lot	Titulaire	Date de début de marché	Durée du marché	Montant du marché
Déchèteries	Traitement gravats		BORDINI	07/07/2020	2 ans	50 000 €/an
Administratif	Définition d'une grille tarifaire RI		FINANCE CONSULT	-	-	11 900 €



SMICTOM
PAYS DE FOGÈRES

Allée Eugène Freyssinet
ZA de L'Aumallerie
35133 Javené

02 99 94 34 58
accueil@smictom-fougères.fr